



LIVRET D'ACCUEIL

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE



5 Route de Chézenas
42520 ST PIERRE DE BOEUF

Tel : 04 74 87 92 05

Mail : ce.0422119@ac-lyon.fr

Site : <http://ecolesaintpierredeboeuf.toutemonecole.fr>

Table des matières

1. Préparer la rentrée à l'école de votre enfant.....	2
2. Les différentes étapes dans la scolarité primaire de votre enfant.....	4
3. L'école maternelle.....	5
4. L'équipe éducative de l'école :.....	8
5. L'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire.....	9
6. La participation des parents à la vie de l'école.....	12
7. Santé et médicaments.....	13
8. Communication avec l'école.....	14
9. Communication avec le périscolaire.....	15



1. Préparer la rentrée à l'école de votre enfant

Les enfants peuvent être inscrits à l'école dès l'année de leur 3 ans. L'école maternelle est la première étape du système scolaire, elle fait partie intégrante de l'école et est régie par des programmes scolaires nationaux. Après trois ans de scolarité en maternelle, les enfants vont intégrer l'école élémentaire afin de se construire en tant que citoyen et de s'émanciper culturellement et socialement.

Comment préparer la rentrée de votre enfant et l'aider à vivre pleinement sa rentrée à l'école?

En fin d'année scolaire précédant son entrée à l'école, vous pouvez :

Venir à l'école avec votre enfant pour l'inscrire et visiter l'école.

Participer éventuellement à la fête de l'école qui se déroule fin juin.

Pendant les grandes vacances, vous pouvez :

lui parler de l'école et de ce qu'il y fera.

Rentrée scolaire 2025.2026

Le lundi 1^{er} Septembre 2025 à 8h30

Pendant la scolarité :

- Accompagnez-le jusque dans la cour le jour de la rentrée en élémentaire et dans sa classe en maternelle.
- Venez le chercher à l'heure ou expliquez-lui bien comment s'organise son temps après l'école (temps périscolaires / transport scolaire...)
- Prenez une part active à la vie de l'école en participant à la réunion de rentrée, aux projets mis en place par l'école, aux activités proposées par le Sou des écoles.
- Intéressez-vous aux apprentissages et aux activités de votre enfant en parlant avec les enseignants, en parlant avec lui de sa journée d'école, en étant attentif à ses progrès et ses réalisations, en prenant soin de ses affaires dans son cartable.
- Respectez son besoin de sommeil et veillez à ce que votre enfant ne parte pas à jeun le matin. Les journées sont intenses à l'école. Les enfants sont souvent fatigués en début d'année. Limitez également le temps devant les écrans !

- Scolarisez votre enfant régulièrement afin que sa scolarité soit profitable. Si votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école. (Par téléphone ou par mail)
- Dans l'intérêt de votre enfant, des autres élèves et des enseignants merci de respecter les horaires de l'école le matin, le midi et le soir.

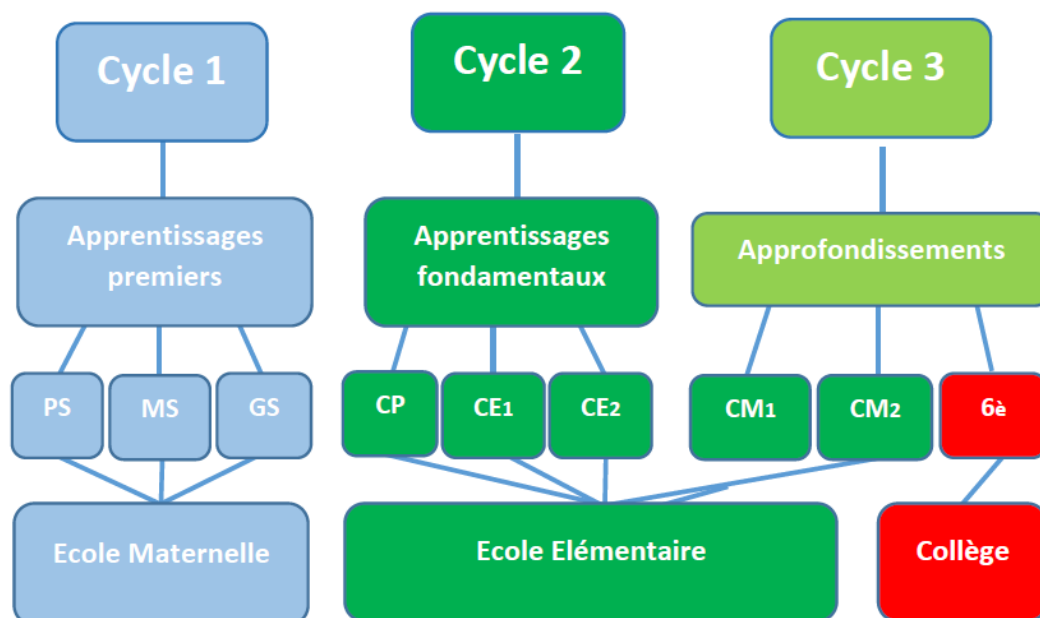
Petits conseils pratiques :

Pensez à marquer le prénom de votre enfant sur ses vêtements. L'école est très grande. Privilégiez des vêtements qui favorisent l'autonomie en CP.

Vous pouvez aussi noter le nom et prénom sur toutes les fournitures scolaires de votre enfant.



2. Les différentes étapes dans la scolarité primaire de votre enfant.



MATERNELLE

PS : Petite Section
MS : Moyenne Section
GS : Grande Section

ELEMENTAIRE

CP : Cours Préparatoire
CE1 : Cours élémentaire 1^{ère} année
CE2 : Cours élémentaire 2^{ème} année
CM1 : Cours Moyen 1^{ère} année
CM2 : Cours Moyen 2^{ème} année

Les modalités d'organisation des classes et la répartition des élèves sont réalisées par l'équipe enseignante en conseil des maîtres et en fin d'année scolaire. Les listes des classes sont généralement affichées la veille de la rentrée des classes aux entrées de l'école.

3. L'école maternelle

. C'est quoi l'école maternelle ?

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire (CP).



Dites plutôt à votre enfant travaille bien que joue bien même si l'on apprend en s'amusant, on apprend.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- **s'approprier le langage** : échanger, s'exprimer, enrichir son vocabulaire, ...
- **agir et s'exprimer à travers les activités physiques** : gymnastique, jeux, ...
- **découvrir l'écrit** : travail sur les sons, gestes de l'écriture, découverte des lettres, ...
- **Explorer le monde** : découverte du monde vivant, des matières, des formes, des grandeurs, apprendre à se repérer dans le temps, l'espace, ...
- **devenir élève** : apprendre les règles de la collectivité, coopérer, devenir autonome...
- **percevoir, sentir, imaginer, créer** : dessiner, peindre avec différentes techniques, chanter, écouter une musique, ...

Votre enfant est inscrit à l'école et **est soumis à l'obligation scolaire**, il doit fréquenter l'école régulièrement. Les petites maladies sont fréquentes en début de scolarisation. L'école n'accueille pas les enfants malades. Prévoyez une solution pour les faire garder en cas de besoin. Toute absence doit être justifiée par téléphone le matin même avant 8H30.

Un justificatif vous sera demandé pour toute absence.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages

. Pensez pratique !

Tous les jours, vos enfants ont un temps de « motricité » et souvent ils utilisent de la colle, de l'encre ou de la peinture, lors des temps de récréation, ils jouent dans le sable : il est donc important de les habiller de **façon pratique** (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, chaussures à scratchs dans la mesure du possible) **PAS DE CHAUSSURES A LACETS EN MATERNELLE**. Eviter les bretelles, les salopettes et les vêtements que vous craignez d'abîmer.

Notez également que pendant les récréations les enfants ont accès au bac à sable. Tous les jours votre enfant va devoir mettre et quitter ses chaussons et ses chaussures au moins 2 fois..



Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom leur prénom dessus.

Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Si vous remarquez des poux ou des lentes, traitez-le au plus vite ; n'oubliez pas ses vêtements, peluches, la literie. Et prévenez la maitresse pour que les autres soient traités aussi.

. La récréation en maternelle.

Le bac à sable; toboggan et cabane
maternelle)



la cour du bas (espace
maternelle)



Au cours de la journée d'école, les élèves ont des pauses : les récréations.

Il y en a une le matin vers les 10h15 et une l'après-midi vers les 15h10. Ces pauses durent 30 minutes et permettent aux élèves de s'aérer et jouer librement dans la cour de récréation.

Un goûter peut éventuellement être donné le matin à votre enfant s'il en a besoin (Seuls les fruits et compotes à boire seront autorisés !). Les autres encas seront laissés dans le sac.

4. L'équipe éducative de l'école :

L'équipe se compose de plusieurs personnels : Les professeurs des écoles, les Atsem, les AESH, le RASED et parfois certains intervenants.

- **La directrice** : elle est également enseignante.
- **Les adjoint(e)s** : ce sont les enseignant(e)s de l'école, certains sont parfois à temps partiels et sont complétés par un autre enseignant.
- **Les Atsems** : ce sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, elles travaillent dans les classes de maternelle. Elles aident les enfants dans leurs apprentissages scolaires mais aussi à l'hygiène.
- **Les AESH** : Accompagnants des élèves en situation de handicap, ils aident un ou deux élèves dans l'école ayant des besoins spécifiques.
- **Le RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, il se compose d'un(e) enseignant(e) spécialisé(e) (aide à dominante pédagogique) et d'une psychologue scolaire. Ce réseau est parfois complété par des EMPR (enseignants missionnés par le Pôle Ressource) qui viennent observer la classe pour aider des enfants.
- **Les intervenants agréés par l'Education Nationale**. Dans le cadre de certains projets culturels ou sportifs, les enseignant(e)s font appel à des intervenants spécifiques. Ils interviennent pour quelques séances et dans un cadre très précis (intervention en handball, vélo, parc du Pilat...)

5. L'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire

Ce sont deux temps différents :

- Le temps **scolaire** est sous la responsabilité de la **directrice** de l'école (8h20-11h30 et 13h20-16h30).
- Le temps **périscolaire** est sous la responsabilité de la **mairie** (cantine et garderie).

A- Le temps scolaire

La journée est organisée dans le respect du rythme des enfants et du programme de l'école primaire.

Chaque enseignant(e) établit sa programmation pour son ou ses niveau(x) de classe. Quand il y a des doubles-niveaux, chaque classe d'âge suit la programmation de son niveau.

Certains enfants ayant des besoins particuliers peuvent être accompagnés par une AESH (seulement avec une notification de la MDPH). D'autres enfants disposeront d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé), validé par leur médecin traitant.

Les moments importants :

- L'accueil en classe :

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant au statut d'élève. Ce moment est limité dans le temps (8h20-8h30 et 13h20-13h30).

- Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés selon la pédagogie de l'enseignant(e) ou des enseignant(e)s.

- Les APC : activités pédagogiques complémentaires, quelques élèves ou un groupe peuvent être concernés pour un travail ou un projet particulier (11h30-12h00).

- La bibliothèque : en fonction des classes, les élèves fréquentent la bibliothèque municipale une à deux fois par mois. Ils peuvent emprunter des livres et les apporter à la maison.
- Les temps de récréation :

Les récréations sont organisées par les enseignant(e)s. Elles permettent aux élèves de s'aérer, de jouer à des jeux de ballons ou de profiter de temps plus calme dans un espace « coin calme », ils peuvent également emprunter un livre dans la boîte à livres sous le préau.

La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants

- un terrain « sports collectifs » avec des cages.
- des paniers de basket.
- un coin calme (avec des bancs).
- une aire de jeux avec bac à sable, toboggan, maisonnette (uniquement pour les classes de maternelle).

Les récréations des classes sont échelonnées entre 10h et 10h40, elles durent 15 minutes pour les élémentaires et 30 minutes pour les maternelles.



B- Le temps périscolaire

Il est nécessaire de s'inscrire sur le portail école-famille.

Ce temps s'articule autour du temps scolaire :

- La garderie du matin : (7h30-8h20) les enfants peuvent arriver de manière échelonnée.
- La cantine : les enfants sont pris en charge dans leur classe par le personnel périscolaire (11h30-13h20). Les enfants doivent avoir 3 ans révolus, sinon il faut demander une dérogation en mairie.



- La garderie du soir : (16h30-18h30), les enfants peuvent partir de manière échelonnée.



6. La participation des parents à la vie de l'école

- **Le Conseil d'école :**

Au mois d'octobre ont lieu les élections des représentants des parents d'élèves. Ils se réunissent trois fois dans l'année pour les Conseils d'école. Il comprend les enseignant(e)s, la DDEN, les représentants de la mairie, les parents d'élèves élus.

Le Conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la cantine, la garderie, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Chaque parent est électeur et éligible (s'il le souhaite).

- **Le Sou des écoles :**



Il s'agit d'une association de parents bénévoles qui organisent des manifestations au cours de l'année scolaire pour soutenir des actions pédagogiques.

Ses membres organisent différentes activités (Loto, vente de sapins de Noël, vente de fleurs et fête de l'école en juin...). L'école propose une vente de calendriers dont les bénéficiaires sont intégralement reversés au Sou.

En début d'année, une cotisation est proposée aux familles, elle est facultative mais permet aux familles participants de ne pas payer les sorties ou alors à un moindre coût.

Cette association se compose d'un(e) président(e), un(e) trésorier/ère et un(e) secrétaire. Vous serez conviés à l'assemblée générale qui se déroule début septembre.

- **Les sorties scolaires et déplacements sur les temps scolaires**

Les enseignant(es) vous solliciteront régulièrement pour les accompagner à des sorties régulières (ex : la bibliothèque, la piscine, le kayak...) ou pour des sorties ponctuelles. Vous serez informés via le cahier de liaison et/ou le journal de la classe toute mon année.

Seuls les parents qui auront signé « la charte du parent accompagnateur » pourront nous accompagner.

Votre participation à ses sorties est précieuse, les taux d'encadrements sont stricts, lorsque vous vous proposez, vous vous engagez à participer à la sortie et à avoir un comportement conforme aux règles de la charte du parent accompagnateur (signée en début d'année).

7. Santé et médicaments

- Toute maladie contagieuse doit être signalée le plus rapidement.
- Les enfants malades ne peuvent pas être accueillis en classe. Pensez à prévoir un plan « B » en cas de maladie. Nous vous appellerons en cas de fièvre ou de plaintes répétées de votre enfant.
- Les enfants dont l'état de santé nécessite une prise de médicament pendant le temps scolaire (asthme, allergies...) doivent faire l'objet d'un **protocole d'accueil individualisé** (PAI). La signature de ce protocole permet aux différents acteurs scolaires de connaître les conduites à tenir avec votre enfant. Ce n'est qu'en cas de PAI que l'enseignant ou le personnel de cantine et de garderie peuvent donner des médicaments à un enfant. Si votre enfant a besoin d'un PAI il faudra demander à la directrice un formulaire et le faire remplir par votre médecin traitant.
- L'Education Nationale interdit à ses agents d'administrer des médicaments à un enfant sans PAI (même du paracétamol ou de l'homéopathie).

8. Communication avec l'école

Un cahier de liaison (orange) sera donné à chaque début d'année (à partir de la MS), la communication sera faite par le biais de ce cahier, il est à regarder tous les soirs

Nous communiquerons aussi via le site de l'école et le journal de la classe.



Le cahier orange



Le site de l'école :

Vous pouvez vous inscrire à la newsletter dès à présent :

<http://ecolesaintpierredeboeuf.toutemonecole.fr>



Le journal de classe :

Chaque classe à son propre journal.

L'enseignant(e) vous donnera les codes d'accès à la rentrée.

Merci de communiquer les absences de vos enfants le matin avant le début de la classe (avant 8h30) par téléphone : **04 74 87 92 05**.

Toute absence doit être justifiée. Les motifs non valables seront communiqués à l'inspection académique. *Merci de prendre connaissance du calendrier scolaire distribué en début d'année pour réserver vos week-ends et vos vacances hors du temps scolaire !*

9. Communication avec le périscolaire
































Les inscriptions se font via le portail famille sur le site de la mairie :



- En cas de modification d'inscription pour la cantine, merci de prévenir la mairie :
04 74 87 11 30 ou par mail : mairie@saintpierredeboeuf.fr
- En cas de modification d'inscription pour la garderie, merci de prévenir
Delphine Ponsonnet : 06 85 01 95 87



En attendant la rentrée en Petite Section, vous pouvez barrer les jours du mois d'Août avec votre enfant !

LCOIL							AOÛT 2025			
LUNDI lundi lundi	MARDI mardi mardi	MERCREDI mercredi mercredi	JEUDI jeudi jeudi	VENDREDI vendredi vendredi	SAMEDI samedi samedi	DIMANCHE dimanche dimanche				
				1 	2 	3 				
4 	5 	6 	7 	8 	9 	10 				
11 	12 	13 	14 	15 	16 	17 				
18 	19 	20 	21 	22 	23 	24 				
25 	26 	27 	28 	29 	30 	31 